

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 25 MAI 2022**

Séance n°3 du 25 mai 2022

Délibération n°DEL2022250501

Objet : validation de la structure porteuse du programme Leader – Feder OS5 et validation de la stratégie 2021-2027

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 15  
Nombre d'excusés : 12 dont 1 pouvoir  
Nombre d'absents : 13

Le 25 mai 2022 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Luxé le 20 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Nadine ROCHE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Etaient présents** : CROIZARD Christian – DANÈDE Laurent – BONNET Franck – FOURÉ Brigitte (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – MANDIN Frédérique – LAMAZIERE Véronique – TESSIER Jean-Luc – ZULIAN Jean-Louis – ROCHE Nadine – BAUDRILLART Agnès.

**Etaient excusés** : M. COMBAUD Renaud (pouvoir à Mme FOURÉ Brigitte) - GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - VIDAL Laurent – BEAU Jacques – TEILLET Anne - BERNARD Marie-Dominique.

**Etaient absents** : DE LUSTRAC Jean-Marc - RAINETEAU Jean - PANTIER Jean-Marie - GUYON Jean-Guy.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Etaient présents** : JOURDAN Pascal Olivier - MATHIEU Xavier – GEOFFROY Fabrice – THOMAS Jean-Claude – SEGUINAR Clauddy.

**Etaient excusés** : BASTIER Thierry – STYNS Guy – FORT Jean-Paul - VIEYRES-TEILLET Huguette - CREMOUX Christine - GUILLONNEAU Séverine.

**Etaient absents** : DUPUIS José – POUX Pierre – MOREAU Carole - THOMAS Hubert – ASHBOLT Louisa – JOBIT Jean-François – BELLANGER Catherine - AURICOSTE-TONKA Isabelle – BŒUF Pascal.

**VALIDATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROGRAMME LEADER – FEDER OS5 ET VALIDATION DE LA STRATÉGIE 2021-2027 :**

Le président informe le comité syndical que la Région Nouvelle-Aquitaine sollicite les territoires de projet dans le cadre de son appel à candidature concernant le volet territorial des fonds européens sur la période 2021-2027.

Il précise que le territoire du Pays Ruffécois est éligible pour bénéficier de fonds du programme LEADER et du FEDER OS-5.

Le président propose de :

- positionner le PETR du Pays du Ruffécois comme structure porteuse de la candidature au volet territorial des fonds européens 2021-2027 ;
- répondre à l'appel à candidature concernant le volet territorial des fonds européens sur la période 2021-2027 ;

## AR Prefecture

016-200050094-20220525-DEL2022250501-DE  
Reçu le 02/06/2022  
Publié le 02/06/2022

- valider la stratégie de développement qui sera mise en place ;
- positionner le PETR du Pays du Ruffécois comme structure porteuse pour la mise en œuvre du volet territorial des fonds européens.
  - Vu le code général des collectivités territoriales,
  - Vu la délibération n°2021.2107.SP de la Région Nouvelle-Aquitaine dans sa séance plénière en date du 13 décembre 2021 concernant la communication relative aux programmes européens régionaux Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 ;
  - Vu la délibération n°2022.401.SP de la Région Nouvelle-Aquitaine dans sa séance plénière en date du 21 mars 2022 concernant la politique contractuelle régionale et intégrant les périmètres de contractualisation 2023-2027 ;
  - Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur de Charente en date du 19 mai 2022 désignant le PETR du Pays Ruffécois comme structure porteuse du Programme LEADER – FEDER OS5 et validant la stratégie du territoire ;
  - Vu la délibération de la Communauté de Communes Val de Charente en date du 19 mai 2022 désignant le PETR du Pays Ruffécois comme structure porteuse du Programme LEADER – FEDER OS5 et validant la stratégie du territoire.

Considérant la publication de l'appel à candidature auprès des territoires de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027, en date du 17 décembre 2021.

Considérant le périmètre de contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine arrêté à l'échelle du PETR du Pays du Ruffécois.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de positionner le PETR du Pays du Ruffécois comme structure porteuse de la candidature au volet territorial des fonds européens 2021-2027 ;
- **AUTORISE** le Président du PETR du Pays du Ruffécois à déposer un dossier de candidature à l'AAC sur le volet territorial des fonds européens 2021-2027 avant le 17 juin 2022 ;
- **VALIDE** la stratégie de développement proposée ;
- **AUTORISE** le PETR du Pays du Ruffécois à mettre en œuvre le volet territorial des fonds européens sur la période 2021-2027 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

Certifié exécutoire la présente délibération  
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.